

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Grand Est

Avis n° 2023 -130		
Plénière du 7/10/2022 Présidence : Jean-François SILVAIN	Objet : Composition du Conseil Scientifique du CEN Lorraine en vue du renouvellement de son agrément	Vote en conseil plénier : Favorable

Contexte

Le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine (CEN Lorraine) est une association dont la mission de conservation des richesses biologiques et esthétiques des sites, milieux et paysages est reconnue d'utilité publique par l'arrêté préfectoral n°10-DCTAJ-15 du 16 avril 2010.

La loi Grenelle II de 2010 prévoit que l'État et le Conseil régional peuvent agréer les conservatoires d'espaces naturels pour dix ans renouvelables. L'agrément accordé en 2012 arrivant à échéance, la CEN Lorraine demande son renouvellement au titre des articles L414-11 du code de l'environnement.

L'arrêté du 7 octobre 2011, modifié par l'arrêté du 18 octobre 2017, précise les conditions d'octroi de cet agrément. La procédure prévoit notamment que le CSRPN se prononce sur la composition du Conseil Scientifique et sur le Plan d'Action Quinquennal (PAQ) du CEN.

En 2019, les trois CEN du Grand Est ont soumis un PAQ commun dans le cadre institutionnel nouveau de la Région Grand Est. Ce PAQ a obtenu un avis favorable du CSRPN Grand Est

Questions au CSRPN

Il est demandé au CSRPN de se prononcer sur la composition du Conseil Scientifique du CEN Lorraine .

Supports de réflexion

- Liste des membres du Conseil Scientifique, CEN Lorraine, 2022, 1 page.
- Carte et liste des sites CEN Lorraine, 2022, 10 pages.
- Charte et règlement du Conseil Scientifique, CEN Lorraine, 6 pages.
- Avis du CSRPN 2019-46 sur le PAQ porté par les trois CEN du Grand Est, 4 pages.
- Avis du CSRPN 2012-78 sur l'agrément du CEN Lorraine en 2012, CSRPN, 2 pages.
- Présentation en séance du Président du CEN Lorraine, Alain SALVI.
- Rapport de Jean-François Silvain et Christian Bockstaller, membres du CSRPN.

Analyse

Le conseil scientifique du CEN Lorraine est composé de 14 membres, spécialistes dans différentes disciplines des sciences de la vie et de la terre : géomorphologie, pédologie, hydrobiologie, botanique, mycologie, entomologie, mammalogie, herpétologie, écologie historique et réseaux écologiques. Le CSRPN apprécie la diversité des disciplines représentées. Il note cependant une relative sous-représentation de spécialistes des vertébrés, notamment d'ornithologues. Le CSRPN relève également que le conseil scientifique ne comporte qu'une seule femme.

Les missions du conseil scientifique sont d'apporter des avis sur les sites en projet d'intervention et d'assurer la validation des plans de gestion. Sur les 373 sites et 7 713 ha concernés (au 31 décembre 2021) on relève de très nombreux espaces relevant de landes, prairies et pelouses. Des chercheurs spécialistes de la gestion de ces milieux pourraient être représentés au sein du conseil scientifique ainsi que des spécialistes d'autres types de milieux gérés par le CEN Lorraine (tourbières, milieux forestiers, milieux aquatiques). Des scientifiques s'intéressant aux questions foncières pourraient également apporter un éclairage sur les stratégies d'intervention.

Enfin, comme pour l'analyse du plan quinquennal des trois CEN du Grand Est, le CSRPN souligne l'importance de développer des échanges avec les acteurs équivalents des régions ou pays voisins et suggère de chercher à ouvrir le conseil scientifique à des experts extérieurs au territoire lorrain.

Avis du CSRPN

Au vu des éléments exposés en séance et joints au dossier, le CSRPN du Grand Est émet un **avis favorable** sur la composition du Conseil Scientifique du CEN Lorraine.

Un élargissement du Conseil Scientifique pourrait néanmoins être envisagé comme suggéré dans les recommandations.

Recommandations

- Le CSRPN suggère que les compétences du Conseil scientifique soient complétées par l'accueil d'un ou une spécialiste des questions de gestion des aires protégées (le CS ayant en particulier pour rôle l'examen des plans de gestion des sites CEN) et éventuellement aussi par un ou une spécialiste des questions foncières.
- Une ouverture internationale pourrait aussi être envisagée en direction d'experts des pays ou régions limitrophes, comme cela a pu être le cas dans le passé.
- Le CSRPN du Grand Est invite aussi le CEN à veiller à ce qu'une plus grande parité soit exprimée dans ce Conseil Scientifique.

Fait le 22 février 2023



**Le président du CSRPN
Jean-François SILVAIN**